



ARRETE MUNICIPAL N° 21/2020

PROROGATION - INSTALLATION TEMPORAIRE D'UN ECHAFAUDAGE

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 ;
Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu les lois des 7.1 et 22.7.1983, relatives à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions ;

Vu la demande en date du 11 mai 2020 de l'entreprise SAS MIBO FRANCE, sise 79 avenue Franklin Roosevelt 06110 LE CANNET, sollicitant l'autorisation d'installer un échafaudage en façade au droit du 15 rue du Four et passage du Tribunal, en agglomération de TOUËT DE L'ESCARENE afin d'effectuer la réfection de la façade ;

Vu l'avancement des travaux effectués par l'entreprise SAS MIBO FRANCE ;

Considérant que pour permettre la bonne exécution du chantier et assurer la sécurité des piétons, il convient de réglementer l'installation de tout type de matériel sur la voie publique ;

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 08/2020 du 14 mai 2020 autorisant l'installation d'un échafaudage au droit du 15 rue du Four et passage du Tribunal pour effectuer les travaux de réfection de la façade **est prorogé jusqu'au samedi 25 juillet 2020 inclus.**

Article 2 :

Les travaux devront être conformes au certificat de non opposition à la déclaration préalable n°DP006 142 17 G0001 établi en date du 2 mai 2018 au nom de Monsieur Thierry FARAUT.

Article 3 :

Les travaux seront exécutés sous la responsabilité du demandeur. A la fin de chaque journée, la voie devra être nettoyée.

Article 4 :

Toutes les dispositions pour assurer la sécurité des piétons au droit du chantier devront être prises par le demandeur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché et notifié à l'entreprise SAS MIBO FRANCE qui sera chargée de son exécution. Ampliation sera faite à Madame la Commandante de la brigade de gendarmerie de l'ESCARENE.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE,
Le 26 juin 2020

Noël ALBIN